ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION THEMATIQUE N°2 LA GESTION ET LE PRIX DE L'EAU

Jeudi 13 octobre 2011 à Montpellier

RÉSEAUX SECONDAIRES:

LA NÉCESSAIRE ÉMERGENCE DE MAÎTRES D'OUVRAGE LOCAUX

Le coût d'Aqua Domitia est estimé à 140 millions d'euros pour le réseau principal, auxquels doivent s'ajouter 140 millions d'euros pour la construction des réseaux secondaires, qui devront amener l'eau au plus près des utilisateurs. Les conditions du financement et de la maîtrise d'ouvrage de ces réseaux secondaires ne sont pas encore fixées. Cette maîtrise d'ouvrage locale pourra associer des collectivités territoriales, des aménageurs privés ou encore des associations syndicales autorisées (ASA). La Région insiste sur la nécessaire complémentarité d'Aqua Domitia et des réseaux secondaires, qui devront être réalisés de manière concomitante. Les volontés locales, et notamment les efforts consentis par les maîtres d'ouvrage de ces réseaux, seront déterminantes.

CRAINTES RELATIVES À LA PLACE DES OPÉRATEURS PRIVÉS DANS LA RÉALISATION D'AQUA DOMITIA : DÉBAT SUR L'ÉVENTUELLE RECHERCHE DE RENTABILITÉ DU PROJET

Certains participants s'interrogent sur la place des opérateurs privés, tels que la SAUR dans le capital de BRL, ou encore Veolia, déjà délégataire de service public dans plusieurs collectivités. Ils craignent ainsi une logique de profit qui tendrait à la vente de la plus grande quantité d'eau possible, ou encore une place prépondérante prise par ces opérateurs dans la réalisation des réseaux secondaires, toujours selon une logique marchande crainte par ces participants.

Pour la Région et BRL en revanche, Aqua Domitia n'est pas un projet fondé sur la recherche de rentabilité. il est mis en oeuvre dans l'intérêt public. Par exemple, le maillon Sud devrait en effet subir un déficit de 7 millions d'euros dans les 20 premières années de son existence. Son coût est jugé modéré par rapport à d'autres infrastructures (1 M€/km, contre 20 à 40 M€/km pour une LGV, 10 à 30 M€/km pour une autoroute), et surtout en comparaison des coûts générés par les épisodes de sècheresse (400 millions d'euros d'aide et 700 millions de prêt). Ils mettent en avant l'insertion du programme Aqua Domitia dans une politique plus globale de gestion de l'eau, où la recherche d'économies reste prépondérante.

QUI SUPPORTERA LE COÛT D'AQUA DOMITIA ? DES ÉQUILIBRES DIVERSEMENT CONSIDÉRÉS, APPELS À LA TRANSPARENCE ET À L'ÉQUITÉ SOCIALE

Le financement du réseau primaire impliquera, aux côtés de la Région et BRL, les départements, les agglomérations, l'agence de l'eau

< et éventuellement l'Union européenne au travers du FEADER > (1),

dont la Région sollicite l'appui. Les fonds publics, donc le contribuable, seront donc principalement mobilisés.

L'usager paie quant à lui, au travers de sa facture d'eau, les coûts de fonctionnement du réseau et une partie des coûts d'investissement. Pour le maillon Sud de Montpellier, 68 % de l'investissement sont ainsi supportés par le contribuable, 32 % par l'usager. Néanmoins, cette structure du prix pourra varier entre les différents maillons.

Aucune augmentation des prix pratiqués par BRL sur le réseau existant n'est envisagée : ces prix sont déjà élevés, notamment pour ne pas pousser à la consommation. Néanmoins, en fonction des prix fixés par les maîtres d'ouvrage locaux, une augmentation du prix de l'eau potable est prévisible, de l'ordre de 7 à 10 centimes d'euro par m³.

< Cependant, la structure des prix est peu lisible par le consommateur, déplorent l'association de consommateurs CLCV (confédération logement et cadre de vie) et d'autres participants > (2).

Les factures d'eau, que tous les foyers ne reçoivent d'ailleurs pas (dans l'habitat collectif par exemple), restent peu compréhensibles et mériteraient de mieux faire apparaître les différents coûts qui se répercutent sur le montant payé par l'usager. Parfois, si la structure des prix comporte une partie fixe trop élevée, elle peut s'avérer discriminante et léser les petits consommateurs d'eau.

Dans le domaine agricole, selon les représentants de ce secteur, les prix élevés de l'eau sont une garantie contre le risque d'une consommation immodérée. D'ailleurs, les spécificités de l'irrigation méditerranéenne, par goutte-à-goutte et micro-aspersion principalement, se traduisent par une consommation raisonnée : l'arrivée d'Aqua Domitia n'entraînerait pas pour autant l'apparition d'asperseurs (pourtant, objectent certains, on ne parlait pas du tout d'irriguer la vigne avant les débats sur le projet LR-Catalogne).

< Le changement significatif résidera en revanche dans la nécessité d'une ASA, dont la mise en place et le fonctionnement représenteront un coût supplémentaire > (3).

Pour l'intervenant agriculteur, la ressource plus sûre apportée par BRL restera plus chère que les ressources apportées par forage ou réseau gravitaire. Un niveau de coût supportable doit être défini, concernant d'une part l'investissement dans le réseau secondaire (8 000 €/ha selon lui), d'autre part le prix de l'eau. Ce prix doit être similaire partout en Languedoc-Roussillon, afin de ne pas susciter un déséquilibre concurrentiel déséquilibrée entre producteurs de la région.

< Les doubles réseaux : des effets pervers à redouter sur la consommation totale d'eau et le prix de l'eau potable ; l'eau brute permettrait néanmoins d'écrêter les pics de consommation d'eau potable en été > (4).

Le prix de l'eau est régi par le principe "l'eau paie l'eau" : les budgets communaux ou intercommunaux consacrés à l'eau potable et à l'assainissement sont des budgets annexes, qui doivent s'équilibrer eux-mêmes. Or, la présence ou la construction d'un réseau d'eau brute complémentaire à l'eau potable entraîne des effets divers sur le prix de l'eau, et sa consommation, explique l'intervenante du Cemagref.

Selon elle en effet, la possibilité de substituer de l'eau brute à de l'eau potable entraîne une baisse de la consommation de cette dernière ressource, réservée dès lors aux usages "nobles" : c'est un effet bénéfique recherché, particulièrement l'été, où les pointes de consommation d'eau potable peuvent être écrêtées (-40% selon BRL).

< Mais un effet pervers apparaît : la diminution de consommation d'eau potable impose l'accroissement de son prix, pour continuer à financer les coûts fixes des réseaux > (5).

Une inégalité de traitement peut donc apparaître entre les ménages raccordés à l'eau brute et ceux ne disposant que de l'eau potable : le double réseau ne serait donc justifié que si l'ensemble des usagers en bénéficiait.

De plus, le raccordement des ménages à l'eau brute n'est intéressant que pour des parcelles suffisamment grandes. Or, ces parcelles s'avèrent les plus consommatrices en eau (piscines, pelouses). Certains participants soulignent que la présence d'un double réseau favorise un surcroît de consommation totale d'eau (20 % de plus selon une intervenante). Sans nier les bénéfices pour l'eau potable, déclarent ces participants,

< c'est avant tout la consommation "d'eau globale" qui est à prendre en compte pour juger d'effets pervers du double réseau > (6).

BRL rappelle néanmoins que la vocation d'Aqua Domitia en matière d'alimentation de doubles réseaux est marginale par rapport à ses autres objectifs, notamment la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Un intervenant présente par ailleurs l'utilisation de l'eau brute par un syndicat intercommunal d'irrigation. Si celle-ci permet une économie d'eau potable, elle s'accompagne de certaines contraintes techniques : l'éloignement de la source d'alimentation en est la principale. Le fait que la distribution d'eau brute nécessite des surpresseurs pose des questions de gestion des pannes et de consommation énergétique.

LES FORAGES : UNE RESSOURCE À MOBILISER ÉVENTUELLEMENT. MAIS DE MANIÈRE MIEUX CONTRÔLÉE

Répandus dans la région, les forages domestiques restent mal connus. Leur coût est modéré, du fait de la présence sur le marché de nombreux foreurs, aux compétences techniques très variables. Selon le BRGM, de nombreux forages ne sont donc pas réalisés dans les règles de l'art et rendent ainsi possible une mise en relation de nappes avec les eaux superficielles.

< Le forage est une solution attractive car l'eau produite est peu coûteuse > (7)

(d'autant que les prix de l'eau et de l'assainissement - dont les foreurs sont dispensés - sont appelés à croître) et rend les ménages autonomes dans leur consommation d'eau. Il est donc peu probable que l'eau brute soit attractive pour les ménages disposant d'un forage. En revanche, lors des années sèches, l'assèchement des forages risque d'entraîner des pics brutaux de consommation d'eau potable. BRL considère de son côté que le réseau d'eau brute profite à tous à la différence des forages.

La situation des forages agricoles est moins préoccupante car la maîtrise technique y est meilleure et mieux contrôlée.

- < Malgré tout, il serait abusif de considérer que les forages concurrencent l'eau brute > (8).
- < Ils présentent l'intérêt de valoriser des ressources souterraines qui ne le seraient pas autrement > (9),

et de limiter la consommation d'eau potable. Leur règlementation serait donc à améliorer. Leur effet sur l'utilité d'Aqua Domitia reste incertain mais, en tout cas, leur présence répandue représente une donnée dont il faudra forcément tenir compte.

Dans ce contexte, le choix des ménages de souscrire à un réseau d'eau brute dépend non seulement du niveau de prix de l'eau, mais aussi de la structure tarifaire (importance de la part fixe et de la part variable).

LA GOUVERNANCE DE L'EAU : CERTAINS DÉPLORENT L'ÉLOIGNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET DU CITOYEN ; D'AUTRES APPELLENT À LA COHÉRENCE DES POLITIQUES LOCALES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les différents échelons de gouvernance de l'eau sont présentés : districts hydrographiques (sur lesquels portent les SDAGE), bassins-versants (l'échelon de base où se gère le cycle de l'eau et où doit s'exercer la cohérence et la solidarité des parties prenantes, au travers des SAGE) et échelon local (de plus en plus, au sein des intercommunalités).

Au niveau supra-bassin, qui intéresse Aqua Domitia, des instances existent au niveau départemental et régional. Mais, dans le cadre de ce projet, l'Agence de l'eau considère que la concertation doit s'exercer dans un cadre encore supérieur, puisqu'elle porte sur le Rhône dans son ensemble.

En matière de gouvernance, plusieurs remarques émergent de la salle. Des doutes sont exprimés quant à la décision de réaliser Aqua Domitia, qui aurait été prise avant le débat public. La CPDP considère cependant que les actes pris avant le débat ne représentent qu'une intention de faire, la décision réelle ne se manifestant finalement qu'au lancement des travaux. D'autres participants souhaitent un rapprochement du citoyen et des instances de concertation ; ils considèrent ces instances comme de "second degré", constituées de représentants non élus directement.

Enfin, plusieurs participants rappellent la responsabilité des maires concernant la cohérence de la politique de l'eau avec la politique d'aménagement du territoire : les règlements d'urbanisme leur donnent la maîtrise nécessaire pour limiter la taille des parcelles à urbaniser ou décourager l'implantation de piscines individuelles.

LA GOUVERNANCE D'APRÈS DÉBAT

Concernant la gouvernance d'après-débat, la Région prévoit une concertation avec les différentes parties prenantes maillon par maillon. Cette concertation porterait sur les besoins, le financement et les modalités de réalisation. La gouvernance s'exercerait également à l'échelon régional dans le cadre d'un service public régional de l'eau et par le biais d'assises régionales de l'eau régulièrement tenues.

D'AUTRES THÈMES ABORDÉS : VIGNE, EAU DU RHÔNE, DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Certaines interventions se sont écartées du thème de la gestion et du prix de l'eau pour aborder d'autres domaines : la vigne (interrogation sur les choix des cépages, entre adaptation au climat et réponse aux besoins - réels ?- des consommateurs), l'eau du Rhône (qualité bactériologique liée par exemple à E. coli, impact du prélèvement sur le fonctionnement des centrales nucléaires, pour le refroidissement notamment, impact sur les dépôts alluviaux en Camargue), la qualité des milieux aquatiques (davantage de rejets de stations d'épuration si la population et la consommation d'eau croissent) et le tourisme (parallèle dressé par certains avec le développement de Port-Camargue, débat sur la pression démographique).

DES DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT CERTAINES JUSTIFICATIONS DU PROJET

Des participants ont fait part de leurs attentes quant à la publication de certains éléments : le bilan des actions de Philippe Lamour et leur influence éventuelle sur les choix d'Aqua Domitia, des études sur les éventuels impacts négatifs d'Aqua Domitia (même s'il est trop tôt pour réaliser les études d'impact proprement dites) et les modèles économiques sur lesquels se fonde le projet (même si, là encore, le compte prévisionnel d'exploitation ne peut pas encore être établi selon BRL). Un participant a enfin demandé à BRL de réaliser une évaluation du prix de l'eau en fonction de différentes hypothèses relatives au pourcentage d'utilisation d'Aqua Domitia.

La réunion a compté une centaine de participants.

- (1) Précision par BRL et la Région le 10 novembre 2011 à 16 : 20 Uniquement sur les réseaux de desserte
- (2)
 Précision par BRL et la Région
 le 10 novembre 2011 à 16 : 21
 Il faut noter que le commentaire de la CLCV
 portait uniquement sur le prix de l'eau
 potable.
- (3)
 Ajustement par BRL et la Région
 le 10 novembre 2011 à 16 : 22
 La création d'ASA n'entraine pas de coût
 supplémentaire (d'ailleurs par rapport à
 quoi ?), mais impose une implication forte
 des usagers dans le projet, ce qui est un
 gage de réussite.
- (4)
 Complément par BRL et la Région
 le 10 novembre 2011 à 16 : 23
 Ce titre oublie que les doubles réseaux
 alimentés à partir du Rhône sont aussi (et
 surtout) un moyen de soulager la ressource
 d'eau potable.
- (5)
 Modération et complément par BRL et la Région le 10 novembre 2011 à 16 : 24
 En fait, il s'agit plus d'un moindre accroissement des besoins en eau potable que d'une réduction, car les doubles réseaux sont créés principalement dans les nouveaux quartiers, non dans les anciens. Il faut également rappeler que les doubles réseaux dans les nouveaux quartiers sont payés par les propriétaires, au titre de l'achat du terrain aménagé.

- (6)
 Précision par BRL et la Région
 le 10 novembre 2011 à 16 : 26
 Cette consommation d'eau "globale" est importante à considérer s'il s'agit d'une ressource unique et fragile. Si l'eau brute est apportée par une seconde ressource durable (comme le Rhône), le bénéfice sur la ressource en eau potable est indéniable.
- (7)
 Modération par BRL et la Région
 le 10 novembre 2011 à 16 : 26
 Ce coût très inférieur est uniquement vrai
 en zone de plaine ou la nappe est facilement
 accessible. Ce n'est plus du tout le cas dans
 certaines zones de la région où l'eau n'est
 disponible qu'à plusieurs dizaines de mètres
 de profondeur.
- (8)
 Précision par BRL et la Région
 le 10 novembre 2011 à 16 : 28
 Ce n'est pas l'eau brute que les forages
 concurrencent, mais l'eau potable et les
 milieux! Lorsque cette concurrence existe-il
 faut à tout prix limiter les forages qui ont
 aussi un effet qualitatif sur les nappes.
- (9)
 Modération par BRL et la Région
 le 10 novembre 2011 à 16 : 29
 Ceci n'est vrai que dans le cas où la
 ressource souterraine n'est pas potabilisée
 ou potabilisable. Ces situations sont
 marginales à l'échelle régionale.